

<p style="text-align: center;"><b>RÈGLEMENT DÉMONSTRATION COUPE ICARE 2017</b> <b>« Vol de groupe »</b></p>
---

## **Participation :**

Les pilotes voulant participer à la démonstration « *Vol de Groupe* » de la Coupe Icare 2017 doivent remplir une fiche d'inscription « *Vol de Groupe* » avant le jeudi 21 septembre.

L'inscription se fait exclusivement en ligne à l'adresse [www.coupe-icare.org](http://www.coupe-icare.org)

## **Engagement :**

En s'inscrivant à ce Vol de Groupe, le pilote s'engage à respecter le présent règlement et les consignes du Directeur des Vols (DV).

## **Organisation générale :**

**Contact :** Jean-Noël MICHEL - [baladenono@gmail.com](mailto:baladenono@gmail.com)

**Dates :** Samedi 23 septembre à 11h00 au décollage du haut de la station de ski de Saint Hilaire du Touvet.

**Rendez-vous :** Tente du Parateam (Déco Sud) le Samedi à 8h30.

**Premier briefing :** Devant l'église de Saint Hilaire du Touvet le Samedi à 9h30 pour l'embarquement des sacs de vol dans le 4x4.

**Briefing pilotes :** Sur le décollage du haut des pistes à 10h45.

**Décollage :** Décollage du haut des pistes entre 11h00 et 11h30 selon la météo locale.

**Horaire des vols :** Le vol ne doit pas dépasser l'horaire de 12h00 (atterrissage compris).

**Matériel obligatoire :** Aile en état de vol, révisée selon les préconisations constructeur, parachute de secours, casque, radio en état de fonctionnement.

**Vol :** l'espace de vol sera déterminé avec précision lors du briefing. **Le survol du public est formellement interdit au décollage comme à l'atterrissage.** Le posé sur le plateau n'est pas autorisé.

**Évolutions :** Le pilote s'engage à réaliser un vol simple permettant la meilleure visibilité du parapente auprès du grand public. L'ensemble des règles de sécurité régissant notre activité sont à respecter (Règles de l'air, marges de sécurité, priorités, circuit d'approche). Tout manquement entraînera l'exclusion du pilote concerné.

Les évolutions de voltige sont proscrites dans le cadre de cette démonstration. Le pilote doit respecter les préconisations du constructeur de son matériel et ne pas sortir du domaine de vol.

**Animation :** Il pourra vous être proposé d'embarquer des fumigènes, un ruban décoratif ou une caméra.

**Les pilotes qui ne respecteront pas le présent règlement seront exclus de la manifestation.**